

Demande d'autorisation d'absence contingentée

(circulaire départementale du 18 février 2014)

Autorisation d'absence à titre syndical, congé de formation syndicale, congé pour garde d'enfant

A envoyer s/c IEN qui transmettra au SIDEEP 49

Cachet de la circonscription

Date de la demande :

Date de l'absence :

du au soit jours

Motif de la demande :

.....

Joindre un justificatif (obligatoire)

convocation attestation du mandat dont l'enseignant est investi certificat médical

DEMANDEUR :

NOM d'usage : Prénom : Nom de famille :

EMPLOI : Directeur Adjoint ZIL-TMB Membre de réseau Autre :

ECOLE : maternelle élémentaire primaire :

Commune : N° RNE : circonscription :

En cas de temps partiel ou de décharge, cocher les jours travaillés en classe :

matin	L <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	Me <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>
a-midi	L <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>		J <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>

Visa et observation(s) éventuelle(s) du directeur ou de la directrice

Répartition possible des élèves

Pas de répartition possible

Date : Signature

<input type="checkbox"/>	B11 Autorisation pour garde d'enfant	encart BO n°31 du 29 août 2002	- nombre de jours hebdomadaires travaillés + 1. - le nombre de jours est doublé si l'agent élève seul son enfant ou si le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation rémunérée pour ce motif
--------------------------	---	--------------------------------	--

<input type="checkbox"/>	A2 congé pour formation syndicale (à transmettre à l'IEN (1 ^{er} degré) ou au chef d'établissement (2 nd degré) au moins 1 mois à l'avance)	article 1 ^{er} du décret n°84-474 du 15 juin 1984 article 11 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986	12 jours
--------------------------	--	---	----------

A1 Autorisation spéciale d'absence pour (Réservé aux représentants des organisations syndicales)

<input type="checkbox"/>	participer à un congrès, réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats non représentées au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés	décret n°2012-224 du 18 février 2012 article 13	10 jours
<input type="checkbox"/>	participer à un congrès, réunion des organismes directeurs des organisations syndicales internationales et aux syndicats nationaux affiliés ou congrès, réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats représentées au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés	décret n°2012-224 du 18 février 2012 article 13	20 jours

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement

J'émet, sur l'opportunité de la demande

un avis favorable

un avis réservé Motif à préciser :

Demande de remplacement : oui non

Date : Signature

Décision de M. le directeur académique :

⇒ **J'accorde l'autorisation d'absence**

avec plein traitement

sans traitement

⇒ **Je n'accorde pas l'autorisation d'absence**

Le motif invoqué ne présente pas un caractère de nécessité par rapport aux obligations d'un enseignant à l'égard de sa classe.

Autre motif. A préciser :

Date : Signature

Capitalisation des autorisations pour l'année scolaire ou civile en cours :

	Congé formation syndicale	Congrès réunions nationales	Congrès réunions internationaux	Garde d'enfants
Nombre de jours (ou heures) déjà obtenus				
Nombre de jour(s) (ou heures) demandé(s)				
Total				